

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA, Monsieur
Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Danielle CASALE, Madame
Michèle COTTRET, Madame Anita DELAUNAY, Monsieur Laurent
HOTTIER, Madame Monique HOURS, Madame Josette LAUVERGNIAT,
Monsieur Raymond MAZZOLENI, Madame Anne-Marie PERRON,
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Madame Mirjam REINHARD,
Monsieur Alain ROUX, Monsieur Mathieu SOLDA, Madame Joëlle TEBAR,
Madame Nicole VENTEUX.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Date de convocation
28 mars 2024

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Michèle COTTRET, Monsieur
Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à
Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA, Monsieur Thierry LATIL à
Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Pierre LUCAS à
Madame Josette LAUVERGNIAT.

Secrétaire de séance :

Madame Joëlle TEBAR

OBJET : Reprise et affectation des résultats 2023 – Budget Commune (M57)

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et
suivants fixant les règles de l'affectation des résultats ;

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte
Administratif et que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote
du Compte Administratif ;

Considérant que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

Suite au vote du Compte Administratif 2023 de la commune, il apparaît les résultats suivants :

- un déficit d'investissement de 1 461 919,21 €
- un excédent de fonctionnement de 3 058 660,15€

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

- en dépenses pour un montant de : 806 197 €
- en recettes pour un montant de : 555 038 €

Ainsi, la section d'investissement laisse apparaître un déficit global d'investissement de 1 713 078,21€, correspondant au déficit d'investissement de 1 461 919,21 €, repris au compte 001, corrigé du solde des restes à réaliser de 251 159 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

AFFECTE la somme de **1 713 078,21 €**, en réserve, à la section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2024 ;

REPREND l'excédent de **1 345 581,94 €** à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget 2024 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2024, ainsi que le détail des restes à réaliser.

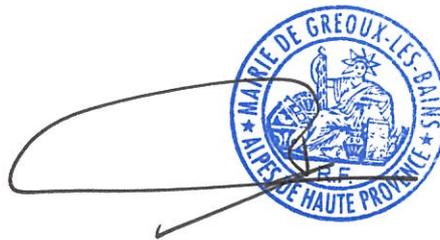
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 10 avril 2024

Signé,
Le 11 avril 2024

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 11 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joëlle Tebar', written in a cursive style.

Joëlle TEBAR